



Bureau du Conseil National du Football Amateur

Réunion téléphonique du vendredi 25 mars 2005

* * * * *

Présidence : M. Roger GAUBERT

Présents : MM. Jean-Claude HAZEAX, Olivier HUMBERT, Alain CHARRANCE

* * * * *

<p>Appel du STADE HENINOIS FOOTBALL, d'une décision de la Commission d'Organisation des Championnats Nationaux – match HENIN / MARLY du 26 mars 2005 (CFA2): Report du match au 13 avril 2005</p>
--

Le Bureau,

Pris connaissance de l'appel,

Jugeant en appel et dernier ressort,

Considérant que le STADE HENINOIS FOOTBALL n'a pas respecté les prescriptions de l'article 191 des Règlements Généraux de la FFF (absence de récépissé postal de l'envoi recommandé d'une copie intégrale du dossier d'appel au club de l'US MARLY),

DIT L'APPEL IRRECEVABLE

Le Président
Roger GAUBERT

Le secrétaire
Jean-Claude HAZEAX